



Garantie Jeunes

# LA GARANTIE JEUNES

avec la Mission Locale des Marchés de Bourgogne  
Arrondissement de Montbard



**UN SOUTIEN FINANCIER  
POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ANS  
SANS ACTIVITE**

**UN ENGAGEMENT  
RECIPROQUE**



**UN ACCOMPAGNEMENT  
VERS L'EMPLOI**



**S'INFORMER**

2 rue d'Abrantès à MONTBARD - 03.80.92.36.23  
1 rue Ernest Humblot à CHATILLON/SEINE - 03.80.91.36.42



Garantie Jeunes

# LA GARANTIE JEUNES

avec la Mission Locale des Marchés de Bourgogne  
Arrondissement de Montbard



**UN SOUTIEN FINANCIER  
POUR LES JEUNES DE 16 à 25 ANS  
SANS ACTIVITE**

**UN ENGAGEMENT  
RECIPROQUE**



**UN ACCOMPAGNEMENT  
VERS L'EMPLOI**



**S'INFORMER**

2 rue d'Abrantès à MONTBARD - 03.80.92.36.23  
1 rue Ernest Humblot à CHATILLON/SEINE - 03.80.91.36.42



## La Garantie Jeunes

L'Accompagnement "**Garantie jeunes**" est piloté par le ministère de l'Emploi, via les missions locales. C'est une phase du dispositif d'accompagnement du jeune PACEA.

Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA. Il s'appuie sur le principe du « **work-first** » : L'emploi d'abord.

### Ce qu'est la Garantie Jeunes :

#### Work First

C'est un **Accompagnement d'accès à l'emploi**. Le jeune doit être prêt à s'essayer dans toute situation professionnelle et à accéder à l'autonomie par l'emploi.

#### Accompagnement

C'est une **modalité d'accompagnement différenciée exigeante**. Un accompagnement de 12 mois, alternant une phase collective au démarrage puis un accompagnement individuel.

#### Engagement

C'est un **engagement de la part du jeune pendant 12 mois**, à temps plein, tant sur la phase collective que sur les phases individuelles.

### Ce que n'est pas la Garantie Jeunes :

#### Ce n'est pas un droit automatique

Il faut avant tout s'assurer que le jeune est **éligible**, qu'il est **motivé** et **prêt à s'engager** dans un accompagnement intensif dans une perspective d'insertion professionnelle.

#### Ce n'est pas un RSA Jeunes

L'allocation (480 euros) dont le jeune bénéficie est là pour lui assurer une stabilité financière et le sécuriser dans les démarches qu'il entreprend.

#### Ce n'est pas une formation

C'est plutôt un **Accompagnement d'expérimentation du monde professionnel**.

### Un contrat d'engagements réciproques entre le jeune et la Mission Locale :



La Mission Locale : s'engage à accompagner le jeune au sein d'ateliers collectifs, à l'aider à résoudre ses difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement, etc. Et, avec les partenaires du territoire, à appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi. Le jeune : s'engage à s'investir pleinement, à suivre un accompagnement personnalisé, à rechercher des opportunités d'emploi et à accepter les mises en situations professionnelles, ainsi qu'à déclarer chaque mois ses ressources d'activité.

## La Garantie Jeunes

L'Accompagnement "**Garantie jeunes**" est piloté par le ministère de l'Emploi, via les missions locales. C'est une phase du dispositif d'accompagnement du jeune PACEA.

Il est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans révolus pas ou peu diplômés, qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation et dont les ressources ne dépassent pas le plafond du RSA. Il s'appuie sur le principe du « **work-first** » : L'emploi d'abord.

### Ce qu'est la Garantie Jeunes :

#### Work First

C'est un **Accompagnement d'accès à l'emploi**. Le jeune doit être prêt à s'essayer dans toute situation professionnelle et à accéder à l'autonomie par l'emploi.

#### Accompagnement

C'est une **modalité d'accompagnement différenciée exigeante**. Un accompagnement de 12 mois, alternant une phase collective au démarrage puis un accompagnement individuel.

#### Engagement

C'est un **engagement de la part du jeune pendant 12 mois**, à temps plein, tant sur la phase collective que sur les phases individuelles.

### Ce que n'est pas la Garantie Jeunes :

#### Ce n'est pas un droit automatique

Il faut avant tout s'assurer que le jeune est **éligible**, qu'il est **motivé** et **prêt à s'engager** dans un accompagnement intensif dans une perspective d'insertion professionnelle.

#### Ce n'est pas un RSA Jeunes

L'allocation (480 euros) dont le jeune bénéficie est là pour lui assurer une stabilité financière et le sécuriser dans les démarches qu'il entreprend.

#### Ce n'est pas une formation

C'est plutôt un **Accompagnement d'expérimentation du monde professionnel**.

### Un contrat d'engagements réciproques entre le jeune et la Mission Locale :



La Mission Locale : s'engage à accompagner le jeune au sein d'ateliers collectifs, à l'aider à résoudre ses difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement, etc. Et, avec les partenaires du territoire, à appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi. Le jeune : s'engage à s'investir pleinement, à suivre un accompagnement personnalisé, à rechercher des opportunités d'emploi et à accepter les mises en situations professionnelles, ainsi qu'à déclarer chaque mois ses ressources d'activité.